



SESSION 2009

UE2 - DROIT DES SOCIÉTÉS

Durée de l'épreuve : 3 heures - coefficient : 1

Aucun document personnel ni aucun matériel ne sont autorisés.

En conséquence, tout usage d'une calculatrice ou d'un code est **INTERDIT** et constituerait **une fraude**.

Document remis au candidat : **le sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4**

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers

Page de garde	page 1
Présentation du sujet	page 2
DOSSIER 1(3 points)	page 2
DOSSIER 2(4 points)	page 3
DOSSIER 3(6 points)	page 3
DOSSIER 4(4 points)	page 4
DOSSIER 5(3 points).....	page 4

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.



SUJET

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie

SA ESSENTIALS

La Société ESSENTIALS est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques et de parfums d'ambiance à base d'huiles essentielles précieuses comme l'Ylang Ylang, la vanille et la cannelle qu'elle importe de Mayotte.

Elle a été fondée en 1998 par quatre couples de français ayant vécu plus de 10 ans dans cette île perdue au milieu de l'océan indien. Son siège social est situé à Vitrolles dans les Bouches - du - Rhône. Cette société s'est considérablement développée depuis sa création et elle a adopté le statut juridique de Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance. Elle comporte 150 salariés. Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Son capital social, entièrement libéré, s'élève à 200 000 euros.

Les statuts ont fixé le nombre de membres du directoire à deux et la limite d'âge de ceux-ci à 67 ans. Actuellement, le directoire est composé de Mr Florian Pilibossian, Président du Directoire et Jean-Pierre Gonod. Le conseil de surveillance comprend quatre membres.

DOSSIER 1

Monsieur Pilibossian va bientôt atteindre l'âge limite pour rester membre du directoire. Il souhaiterait laisser la main à Monsieur Hubert, ami de longue date, âgé de 62 ans et, par ailleurs, membre du conseil d'administration d'une société anonyme non admise aux négociations sur un marché réglementé.

Travail à faire

1.1. Monsieur Gonod peut-il rester seul membre du directoire ?

1.2. Monsieur Hubert peut-il être nommé membre du directoire ?



DOSSIER 2

Valérie Reichart, membre du conseil de surveillance, souhaite cumuler ce mandat avec celui de salariée dans la société. Elle possède un diplôme d'ingénieur chimiste qu'elle souhaiterait mettre au service de la société Essentials.

Travail à faire

- 2.1. Peut-elle cumuler son mandat de membre du conseil de surveillance avec un contrat de travail ?**
- 2.2. Quelle est la procédure à suivre pour la conclusion d'un contrat de travail avec un membre du conseil de surveillance ?**

DOSSIER 3

La SA ESSENTIALS est très attentive à l'évolution de la demande des consommateurs. Elle souhaite accentuer ses efforts vers la cosmétique biologique et obtenir une certification ECOCERT et le label Cosmebio garantissant la naturalité de ses produits. Cela a nécessité récemment l'achat d'un brevet au Japon.

Par ailleurs, des investissements matériels importants sont envisagés. Le directoire a donc le projet de réaliser une augmentation de capital par apport en numéraire. Compte tenu des spécificités du métier de la SA, les dirigeants souhaitent que les actionnaires, qui souscriront à cette augmentation de capital, s'investissent sur le long terme. Ils s'interrogent sur l'opportunité de créer des actions de préférence.

Travail à faire

- 3.1 Quelles sont les caractéristiques des actions de préférence ?**
- 3.2 L'émission d'actions de préférence répondrait-elle aux objectifs du directoire ? Justifiez votre réponse.**
- 3.3 Quel est l'organe compétent pour décider d'une augmentation de capital ?**

Monsieur Dubois, actionnaire détenant 7 % du capital, estime que l'acquisition du brevet n'est pas conforme à l'intérêt social étant donné la conjoncture économique.

- 3.4 Quel droit peut exercer Monsieur Dubois et selon quelles modalités ?**



DOSSIER 4

Le commissaire aux comptes de la société Essentials, Mr Revel, constate, lors de sa mission qu'une facture importante concernant un voyage d'agrément à New York de Monsieur Pilibossian et de sa femme figure dans les comptes de la société.

Par ailleurs, le président du directoire a établi une déclaration de sinistre (inondation d'une partie des locaux) qui ne correspond pas à la réalité. Cette déclaration n'a pas encore été envoyée à la Compagnie d'assurance. Le commissaire aux comptes constate cette situation.

Travail à faire

4.1. Quelles infractions pouvez-vous relever ? Qualifiez-les.

4.2. Quelles sont les obligations du CAC dans ces situations ?

DOSSIER 5

Le Commissaire aux Comptes, Mr Revel est associé d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) qui comprend trois associés exerçant la même profession que lui.

Au cours d'une mission de contrôle dans une des sociétés clientes, il a commis une erreur professionnelle.

Travail à faire

5. Quelles peuvent être les conséquences de cette erreur professionnelle ?